

1

(N^o 341.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Norbert Willemsen.

MESSIEURS,

Par pétition du 5 décembre 1838, le sieur Norbert Willemsen, propriétaire et cultivateur à Calmpthout, province d'Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Il a vu le jour à Zundert (Brabant septentrional), le 27 août 1782; il a habité la commune d'Esschen, depuis 1808 jusqu'en 1818, lorsqu'il a quitté cette commune pour se fixer à Calmpthout.

Le pétitionnaire a épousé une femme belge, dont il a neuf enfants, tous nés en Belgique; il possède des propriétés dans le pays; il jouit d'une réputation irréprochable, et sa conduite politique et privée ne laisse rien à désirer.

Les autorités consultées estiment que tout milite pour qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite, d'autant plus que déjà il serait belge s'il avait connu les dispositions de l'art. 133 de la Constitution, ou de l'art. 1^{er}, § 2, de la loi du 22 septembre 1835, et fait la déclaration qu'elles prescrivent.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS, AÎNÉ.
